

Prix Sarah-Shorten

Historique

Le prix Sarah-Shorten a été créé en 1990 en l'honneur de Sarah Shorten, vice-présidente (1982-1983) et présidente (1983-1984 et 1984-1985) de l'ACPPU, dans le but de reconnaître les réalisations exceptionnelles observées dans le domaine de l'avancement des femmes dans les universités et collèges canadiens.

Critères retenus par le Comité de l'équité pour la candidature soumise au Conseil de l'ACPPU

- **Les candidates ou candidats peuvent être des individus ou des groupes.** Il n'est pas nécessaire qu'~~ilse les candidates ou candidats~~ soient membres de la communauté universitaire. Toutefois, le fruit de leur apport doit avoir été à l'avantage des femmes dans le secteur de l'enseignement postsecondaire.
- L'apport des candidates ou candidats peut avoir avantage l'un ou l'autre ou tous les groupes de femmes (professeures, étudiantes, personnel) dans le secteur de l'enseignement postsecondaire.
- Les réalisations des candidates ou candidats peuvent comprendre notamment les éléments suivants : qualités d'organisation, mise en œuvre de lignes directrices, législation, publications, initiatives pédagogiques ou services exceptionnels.
- La qualité exceptionnelle de l'apport peut résulter d'un projet ou d'une activité unique ou d'efforts accumulés par un engagement constant envers la cause de l'avancement des femmes pendant une longue période dans le secteur de l'enseignement postsecondaire.
- L'apport des candidates ou candidats à l'avancement des femmes dans le secteur de l'enseignement postsecondaire peut s'être limité à l'échelle locale, provinciale, régionale ou nationale, ou à une combinaison de ces paliers.

L'ACPPU sollicitera des mises en candidature tous les ans, au printemps. La date limite pour le dépôt des mises en candidature sera fixée au 1er juin de chaque année. Celles-ci seront examinées par le Comité de l'équité de l'ACPPU, qui transmettra ses recommandations au Conseil de l'ACPPU. Le nombre et la fréquence des prix remis seront déterminés selon que le comité et le Conseil de l'ACPPU le jugeront utile.

Conditions de mise en candidature

- une lettre décrivant en détail la contribution et les réalisations de la candidate ou du candidat en rapport avec son apport exceptionnel à l'avancement des femmes dans le secteur de l'enseignement postsecondaire;
- les documents à l'appui pertinents, tels :
 - un curriculum vitae, **s'il y a lieu**;
 - des lettres d'appui.

Le comité peut rassembler tous les autres renseignements qu'il jugera utile au processus décisionnel.

Les associations de personnel académique, les comités de la condition féminine ou toute autre partie intéressée sont invités à soumettre des candidatures pour le prix Sarah-Shorten.

Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse suivante : Coprésidentes, Comité de l'équité, a/s Association canadienne des professeures et professeurs d'université, 2705, promenade Queensview, Ottawa (Ontario) K2B 8K2.

Lauréats et lauréates

2019 — Michelle Dion (McMaster)
2018 — Margot Young (British Columbia)
2017 — Sunera Thobani (British Columbia)
2011 — Maureen Shaw (Kwantlen)
2010 — Andrea O'Reilly (York)
2009 — Judy Rebick (Ryerson)
2008 — Audrey Kobayashi (Queen's)
2008 — Patricia Demers (Alberta)
2007 — Patricia Monture (Saskatchewan)
2007 — Jill Ker Conway
2006 — Patricia Baker (Mount Saint Vincent)
2006 — Janice Dodd (Manitoba)
2005 — Meg Luxton (York)
2003 — Jennifer Bankier (Dalhousie)
2002 — Ursula Franklin (Toronto)
2001 — Margaret-Ann Armour (Alberta)
2000 — Susan Sherwin (Dalhousie)
1999 — Jennie Hornosty (New Brunswick)
1998 — Diane Huberman-Arnold (Ottawa)
1997 — Susan Jackel (Alberta)
1996 — Dr. Elizabeth Percival (UPEI)
1995 — Lorna Cammaert (Calgary)
1994 — Mary Lou Dietz (Windsor)
1993 — Jill Vickers (Carleton) (CAUT Past President)
1992 — Helen Breslauer (OCUFA)
1991 — Dr. Norma I. Mickelson (Victoria)

Approuvé par le Conseil, novembre 2015.